
APPEL à PROJETS



IC.ON.IC

Festival des Arts Plastiques et Visuels

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine



1. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET

Amiens Métropole s'engage pour la liberté de création, et la diversité de ses formes, et veille à investir les enjeux liés au développement de la filière des Arts Plastiques et Visuels sur son territoire. La collectivité conçoit les arts et la culture comme leviers de développement, catalyseurs de la création innovante et vecteurs de rayonnement et d'attractivité.

Sur un territoire labellisé Pays d'Arts et d'Histoire, la ville d'Amiens rassemble de nombreux monuments patrimoniaux d'exception qui participent à l'attractivité et au rayonnement de l'ensemble de son territoire. Celui-ci s'étend à l'ensemble de la métropole et possède un patrimoine bâti, naturel, agricole et industriel d'une grande richesse. Certains éléments sont mondialement connus : la cathédrale Notre-Dame, le Beffroi, le Cirque Jules Verne, la Citadelle ou encore le site des Hortillonnages.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux formes contemporaines de l'art, Amiens Métropole s'appuie sur l'action de ses grands équipements centraux, sur l'offre de formation et de diffusion des équipements culturels de proximité et sur le travail des associations. Ceux-ci sont devenus des lieux familiers d'accueil pour les habitants, des lieux-ressources où chacun peut apprendre, s'enrichir, découvrir, partager.

Les équipements culturels y sont nombreux (Maison de la Culture d'Amiens, le Musée de Picardie, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie, l'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole, Le Safran - Scène conventionnée, le Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens, la Maison du Théâtre), auxquels s'ajoutent les structures culturelles dédiées à l'enseignement artistique.

Amiens et sa Métropole vibrent et rayonnent au rythme de festivals qui participent à l'attractivité du territoire : Rendez-Vous de la Bande Dessinée, Festival International du Film d'Amiens, Festival International de jardins - Hortillonnages Amiens, Les Safra'Numériques, Festival "La Rue est à Amiens".

Le territoire est également nourri par une importante dynamique étudiante, en raison de l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, comme l'École Supérieure d'Art et Design et l'Université de Picardie Jules Verne, sur son territoire.

Un contexte exceptionnel en 2021

Le contexte sanitaire qui pèse sur la création artistique depuis le mois de mars 2020 invite à penser des formes d'interventions diverses, innovantes, accessibles à la diversité des publics. La filière des images est un enjeu fort de la politique culturelle d'Amiens et d'Amiens Métropole, mais l'éducation du regard par les formes contemporaines des arts plastiques et visuels, trop souvent minimisée, doit pouvoir retrouver sa connexion avec les habitants à la faveur de temps forts ambitieux et universels.

Inviter les artistes à investir l'espace public, dans la perspective d'interpeller, sensibiliser et promouvoir la rencontre immédiate avec les habitants, par le biais du travail artistique, est une manière de répondre à ce constat.

Cela se justifie davantage dans une période inédite et éprouvante de crise sanitaire.

Amiens Métropole prévoit une année 2021 exceptionnelle pour les arts plastiques et visuels. Le Parcours d'Art Contemporain, biennale d'expositions multi-sites initiée en 2018, a vu ses expositions 2020 reportées en novembre 2021. Une exposition de collages sur la thématique de la BD, à l'échelle monumentale, oriente un circuit en centre-ville. Porté par l'association On a Marché sur le Bulle, cet événement s'inscrit dans le cadre de la prolongation des festivités liées aux 800 de la cathédrale d'Amiens.

2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET

2.1 Le projet

Pour sa première édition, **IC.ON.IC** s'inscrit au cœur du territoire d'Amiens Métropole, et invite des artistes à investir le quartier Saint-Leu, inspirés de la thématique de [*l'émerveillement*](#).

2.2 Les enjeux

Combinant une dimension artistique et culturelle avec une dimension de développement local, **IC.ON.IC** propose plusieurs objectifs :

1. Améliorer le cadre de vie : Améliorer le cadre de vie des habitants en y installant des œuvres d'art éphémères et pérennes dans l'espace public. Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les inciter à de nouvelles pratiques : marche, vélo, balades ... Contribuer à changer le regard sur l'espace de vie, sur la ville ;

2. Affirmer la filière Arts Plastiques et Visuels par la visibilité de ses acteurs : permettre aux artistes de diffuser leurs démarches artistiques et d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire.

3. Contribuer au développement touristique et à la mobilité : Faire du quartier Saint-Leu et des lieux investis un parcours promenade et de découverte pour les habitants, les touristes culturels, touristes en séjours et amateurs d'art en général.

4. Contribuer au rayonnement culturel et artistique dans l'espace public : Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création. Permettre à la fois aux artistes locaux émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et aux artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain et patrimonial. Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

3. L'OBJET DE LA COMMANDE

3.1 Parcours Arts Plastiques et Visuels dans le quartier Saint-Leu

Véritable cœur historique situé dans le quartier de la Cathédrale et de part et d'autre de la Somme, le quartier Saint-leu, qui a connu une importante mutation de son habitat dans les années 70, est caractérisé par son architecture particulière et la présence de nombreux acteurs culturels (Maison du Théâtre, Lune des Pirates, Centre Culturel Léo Lagrange, Théâtre de Marionnettes Chès Cabotans d'Amiens ...). Il est également caractérisé par une richesse patrimoniale importante (Vieilles rues pavées le long des canaux avec des maisons traditionnelles, Eglise Saint-Leu, Moulin Passe-Avant, ancien Hôtel-Dieu ...). Le quartier Saint-Leu, surplombé par la Cathédrale Notre-Dame est situé à proximité des Hortillonnages, site naturel et touristique d'exception. Ce quartier pittoresque et touristique possède une dimension poétique, propice à la flânerie et à la contemplation. Il est également le cœur du quartier étudiant et le lieu de rendez-vous et des sorties avec ses nombreux bars et restaurants implantés dans un cadre exceptionnel.

Les propositions artistiques inscrites dans l'espace public ne manqueront pas de faire écho aux particularités du quartier et viendront ponctuer un circuit. Les artistes viendront habiter les rues, les places et le mobilier urbain, de manière à interpeller, bousculer le quotidien des usagers du quartier et inviter les divers publics à la rencontre avec les œuvres.

3.2 Conditions générales de la commande d'œuvres dans l'espace public

Le présent appel à projet invite les artistes et collectifs d'artistes à concevoir et réaliser des œuvres artistiques éphémères, destinées à l'espace public au sein du quartier Saint-Leu de la ville d'Amiens.

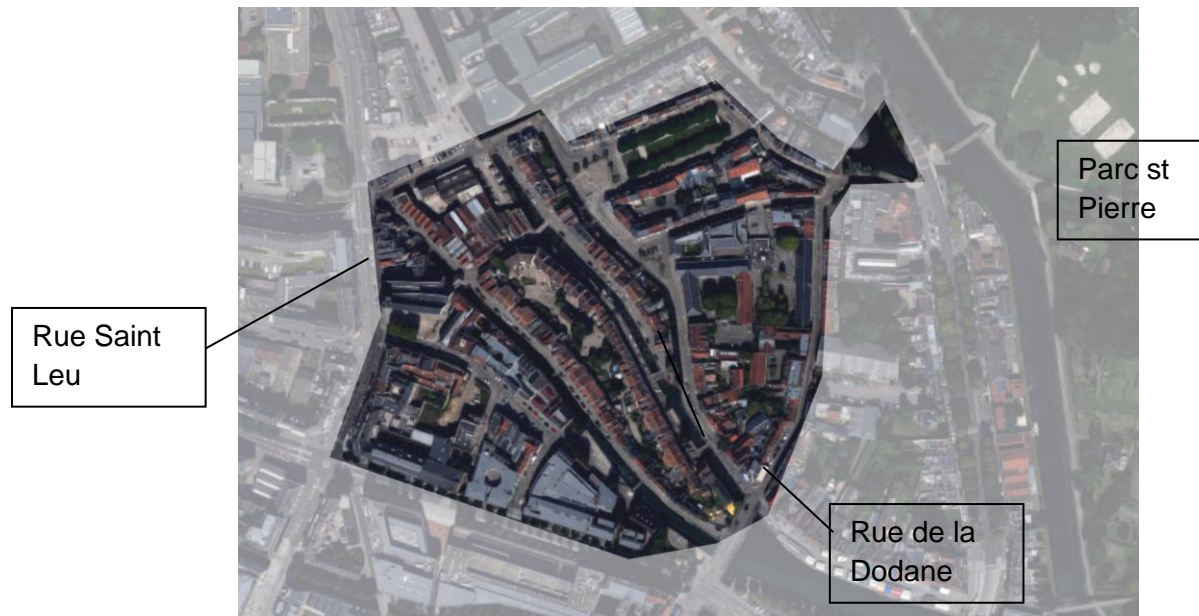
Les propositions doivent s'insérer dans une démarche de création contemporaine autour des arts plastiques et des arts urbains, toutes formes d'expressions plastiques confondues: collage, installation, mosaïque, peinture, photographie, poésie visuelle, tag, graff, pochoir, tape art, stickers, yarn bombing/tricot urbain, intervention sur le mobilier urbain [...].

Il appartient au libre choix des artistes de privilégier le mode d'expression, les médiums et techniques qui leur conviennent pour la réalisation de leurs œuvres. Les techniques et matériaux utilisés devront permettre aux œuvres d'être visibles pour le public aux dates du festival, soit à minima jusqu'au 17 décembre. La convention entre le commanditaire et les artistes détaillera la durée minimale de visibilité des œuvres et les conditions d'entretien en fonction des techniques et matériaux utilisés.

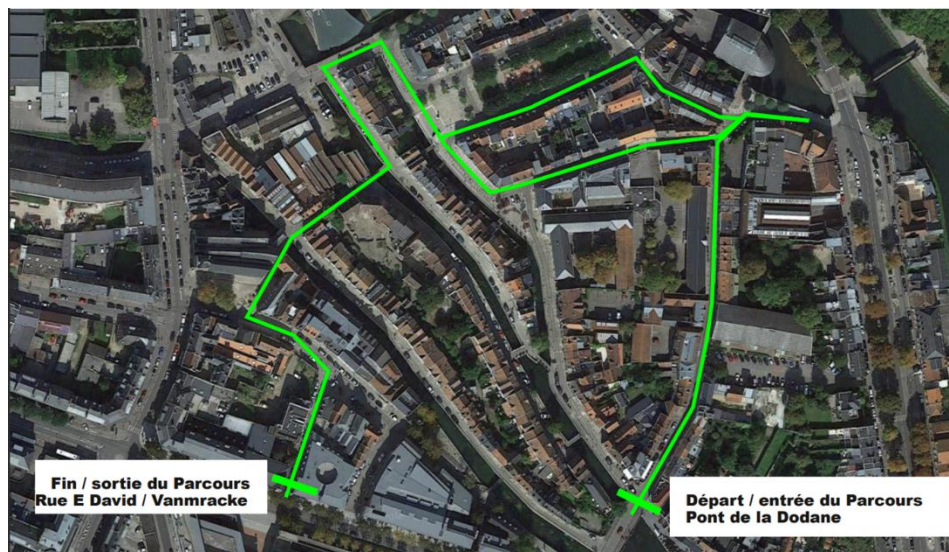
Eligibilité

Personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET): artistes et collectifs d'artistes.

Le périmètre



Le parcours



Conditions financières

Le budget pour chaque projet est compris dans une enveloppe globale de **2 500 € TTC** ; il inclut les frais de production et les frais annexes (plafonds à 1 000 € TTC pour les frais de production), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes pour leurs interventions (plafonds à 1 500 € TTC pour les frais artistiques), les droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses liées au projet artistique. Ce montant est finalisé et contractualisé dans le cadre de la convention négociée entre l'Amiens Métropole (le commanditaire) et l'artiste ou le collectif d'artistes, une fois le projet sélectionné.

Le commanditaire ne gère pas la commande et la livraison des matériels (peinture, bombes aérosols, impressions, colle, vernis ...), sauf exception dû à l'éloignement de l'artiste.

L'enveloppe globale pour chaque projet inclut :

- Les frais de production;
- La rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes pour la création de l'œuvre ou des œuvres
- Les droits d'auteurs ;
- Les frais annexes (transport, hébergement, restauration)

Le porteur devra être en mesure de déposer ses factures sur le logiciel Chorus.

Les visuels des lieux, façades et murs à investir sont à retrouver en annexe.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être composé de la manière suivante :

- Un fichier texte (.txt ; .doc) avec les coordonnées complètes du candidat : adresse postale, téléphone, mail, site internet, à faire apparaître également dans le corps du mail ;
- CV et dossier artistique ;
- Choix du lieu et note d'intention ;
- Un devis global détaillé (hors matériel d'élévation) : honoraires, coûts techniques et matériels avec le numéro de SIRET, en précisant s'il y a assujettissement à la TVA ou non. **Ce devis doit correspondre au budget** alloué et doit être accompagné d'une notice explicative incluant le détail des coûts techniques ;
- Descriptif détaillé du projet / fiche technique détaillée : descriptif de la mise en œuvre technique ;
- Liste des besoins techniques exceptionnels sollicités (nacelles, échafaudages...). Amiens Métropole se réserve le droit, au cas par cas, de mettre des moyens techniques propres à disposition, en fonction de la complexité du projet et de la disponibilité du matériel et des agents de la collectivité.

- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers de candidature sont à envoyer à p.renaud@amiens-metropole.com, jusqu'au vendredi **21 mai 2021 MINUIT**, uniquement en FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).

Un mail vous sera adressé accusant réception du dossier.

3.3 Jury et critères d'évaluation des projets

Un jury composé des partenaires du projet examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques.

Une ou plusieurs œuvres pourront être choisies par les habitants, en incluant dans les jurys les dispositifs de concertation existants, ainsi que des habitants directement, en lien avec les partenaires et le réseau d'acteur qui maille le quartier.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de l'appel à projets : 30 avril 2021

Date limite pour le dépôt des dossiers : 21 mai 2021

Sélection : 28 mai 2021

Publication des résultats : 31 mai 2021

Réunion de repérage avec les candidats retenus : juin 2021

Juillet-septembre : réalisation/installation des œuvres

Deuxième quinzaine de septembre 2021 : fin de la période de montage, configuration finale du parcours.

Temps fort IC.ON.IC : du 9 novembre au 15 décembre, à l'occasion du Parcours d'Art Contemporain, Festival international du Mapping, Safr'Numériques, expo BD-800 ans de la Cathédrale.